



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : ORGANISATION DE CAFES
PHILO EN 2021

DÉCISION N° DM-CCAS-21-001
EN DATE DU 07 AVRIL 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, d'animer 11 cafés philo à l'attention des Vincennois d'avril à décembre 2021 pour un montant de 300€ (trois cent € TTC) par animation.

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Monsieur Raphaël SERRAIL, domicilié 1 avenue Fayolle 94300 Vincennes, pour l'animation de 11 cafés philo à l'attention des Vincennois d'avril à décembre 2021 pour un montant de 300€ (trois cent € TTC) par animation.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20210407-lmc1H8316H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/04/2021
Date de Publication : 08/04/2021